

## Les décisions

- ▶ Approbation du compte rendu du 31 janvier 2008
- ▶ Compte financier 2007 et affectation du résultat
- ▶ DBM n2
- ▶ Subventions
- ▶ Primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques
- ▶ Campagne FSDIE
- ▶ Projets statuts technopôle du Valenciennois
- ▶ Statuts ESUP portail et statuts UNIT
- ▶ Conventions
- ▶ Contrat de Bail site du Moulin
- ▶ Questions diverses

Le quorum étant atteint la séance débute à 14H16.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

Elle rappelle aux conseillers que cette séance abordera un point important qui est l'approbation du compte financier. Elle annonce aux conseillers que ce sera la dernière présentation de M. Dulion qui quittera l'UVHC au mois de mai prochain. La qualité de son travail depuis 2001 est unanimement soulignée.

Madame la Présidente propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le contrat de bail du site du Moulin.

### 1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 31 JANVIER 2008

M. Rutkowski demande à ce que figure dans le compte rendu, dans la partie campagne d'emplois 2008, la précision suivante : l'UVHC en contrepartie des postes obtenus, a dû «rendre» 3 postes de catégorie C.

**Vote : sous cette modification, adoption à l'unanimité.**

## **2 - COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2007**

M. Dulion présente le compte financier 2007. Les dépenses s'élèvent à 35 384 632 €. Les dépenses de formation représentent 50 % du total des dépenses. Les recettes sont de 33 950 681 €. Le compte financier consolidé, qui comprend les salaires versés par l'Etat, est de 88 524 000 €.

Le Fonds de roulement net de 10 425 707 € est en diminution de 165 563 €.

Le besoin de fonds de roulement est de 824 067 € et la trésorerie est de 11 249 774 €.

Enfin, les réserves disponibles, différence entre les réserves brutes et les reports et diverses dettes et charges de l'Université, sont de 5 580 329 €.

M. Dulion fait remarquer que les recettes de formation continue sont en baisse constante et cela s'explique par l'arrêt des contrats de qualification de l'IUT.

Les recettes de la taxe d'apprentissage connaissent une augmentation de plus de 10 %.

Les dépenses de formation (69 % licence, 31 % master, 0,2% doctorat) représentent 50% des dépenses de l'établissement. Pour la part « doctorat », les montants ne sont pas réels car ils sont intégrés dans la recherche.

La capacité d'autofinancement a été multipliée par 2,7 sur les 4 dernières années.

Le fonds de roulement de l'établissement est stable avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une reprise des dépenses d'investissement.

M. Dulion déplore le nombre trop important de DBM de report.

Madame la Présidente ajoute que l'établissement doit faire l'avance de trésorerie pour les projets immobiliers. Elle conclut en rappelant l'importance de présenter les dépenses par destination et souligne le travail réalisé en matière de maîtrise de la dépense « personnels » tout en ajoutant qu'il faut poursuivre ces efforts. La situation financière va permettre d'appréhender favorablement les conditions futures de l'établissement dans l'application de la loi LRU.

Par ailleurs, le fonctionnement courant de l'établissement génère des dépenses importantes comme les fluides. M. Bricout souligne que depuis 2005 le kWh de gaz a augmenté de 33%. Il ajoute que l'installation des compteurs électriques par bâtiment est programmé afin d'identifier les consommations.

Pour le chauffage, cela s'avère plus difficile car le coût d'un compteur thermique est très élevé. La solution est de moderniser les installations mais cela sous entend un investissement conséquent.

MM Ourak, Rouzé et Pilette rappellent l'importance d'une rénovation des bâtiments surtout pour le bâtiment Carpeaux qui « souffre du froid » sur ses façades Nord.

Madame la Présidente confirme que les demandes sont communiquées au Ministère mais que les demandes sont prises en compte en fonction du degré d'urgence des travaux à mener.

### **Approbation du compte financier à l'unanimité**

### **3 - AFFECTATION DU RESULTAT 2007**

M. Dulion présente le résultat de l'année 2007 qui est de 1 449 308,42 €. Il propose aux conseillers une affectation du résultat - compte 110 - en reports à nouveau compte tenu des DBM de reports du début d'exercice.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **4 - DBM N°2**

Mme la Présidente informe les conseillers que les crédits relatifs aux bourses de mobilité sont désormais affectés au CROUS en lieu et place de l'université, sur décision du ministère, à compter de la rentrée de septembre 2008. M. Lauro précise qu'il n'y aura pas de changement pour l'étudiant mais la procédure de paiement reste à définir avec le CROUS.

Mme Decneut présente la DBM des composantes suivantes :

- 903 FLLASH : DBM de rattachement de 19 250,00 € en dépenses de fonctionnement.

- 906 BIBLIOTHEQUE : DBM de prélèvement sur les réserves de 20 000,00 € en dépenses d'équipement.

- 908 FDEG : DBM de rattachement de 2 420,00 € en dépenses de fonctionnement.

DBM de transfert des dépenses de personnel pour 6 010,00 €, des dépenses d'investissement pour 3 900,00 € vers les dépenses de fonctionnement pour 9 910,00 €.

- 913 ENSIAME : DBM de rattachement de 12 160,22 €

- 914 ACTIONS COMMERCIALES :

DBM de report de 57 403,63 €

DBM de rattachement de 31 183,25 €

- 915 RECHERCHE : DBM de rattachement de 65 356,30 €

DBM de transfert de 3 700,00 € des dépenses de fonctionnement vers les dépenses de personnel.

DBM de report de 58 237,61 €

- 918 SUAIOIP DBM de rattachement de 2 500,00 €

- 925 SERVICES GENERAUX :

DBM de report de 13 762,75 €

DBM de rattachement de 1 688 118,00 €

DBM de rattachement de - 46 875,00 €

DBM de report de bons de commande de 156 485,98 €

des UB suivantes :

UB 901 – IUT de 111 088,23 €

UB 906 – BU de 31 853,00 €

UB 908 – FDEG de 7 861,79 €

UB 910 – IPAG de 4 482,96 €

UB 925 – S.GX de 1 200,00 €

**Vote : adoption à l'unanimité**

## 5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Association SPHIMX	902 ISTV 1 900 €
Amicale du personnel	902 ISTV 300 €
Association BDE ENSIAME	913 ENSIAME 10 300 €
Association sportive de l'Université de Valenciennes	925 SUBAS 11 000 €
Amicale du personnel	925 SUBAS 5 000 €

Mme la Présidente tient à souligner la qualité du travail de l'association SPHIMX qui a transmis à la commission des finances un dossier de présentation de l'association exemplaire.

Le document type est accessible sur le site [www.cosa.gouv.fr](http://www.cosa.gouv.fr).

Mme Girard remercie le directeur de l'ISTV et Madame la Présidente pour les subventions votées pour l'Amicale des personnels. Elle rappelle l'organisation de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 13 mars dernier avec une remarque portant sur la difficulté de certains personnels à assister à l'AG malgré l'autorisation de la Présidence.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## 6 - DETERMINATION DES PRIMES POUR CHARGES ADMINISTRATIVES ET DES PRIMES POUR RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE

M. Bricout expose au conseil la répartition des primes pour l'exercice 2008 :

- FDEG 11 000 €
  - IAE 9 000 €
  - FLLASH 17 500 €
  - FSMS 8 000 €
  - IPAG 6 300 €
  - ENSIAME 23 000 €
  - ISTV 32 000 €
  - IUT 40 500 €
- TOTAL 190 100 €

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **7 – 2EME CAMPAGNE FSDIE**

En l'absence de M. Blaise, M. Sénéchal propose au conseil les subventions suivantes :

- Association MISE, participation au « 4L trophy » 300 €
- Association TC prévention, organisation de journées pour la prévention des addictions 500 €
- Association Corpo GMP conception et réalisation d'un garage à vélos 1 000 €
- Association GEA Prévention routière actions de préventions routière 750 €
- ¾ de Pouce, réalisation d'un court métrage 1 100 €

Il est rappelé que les projets tutorés ne peuvent donner droit à des subventions FSDIE.

Pour rappel, le montant global attribué au FSDIE pour une année universitaire donnée correspond à un montant par étudiant situé entre 11 et 12 euros.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **8 - STATUTS DU TECHNOPOLE DU VALENCIENNOIS**

Mme la Présidente présente les projets de statuts d'un pôle d'innovation et de recherche partenariale entre le secteur public et le secteur privé. Elle rappelle les objectifs principaux du projet : le renforcement de la capacité recherche/développement universitaire, dans le domaine des transports terrestres, l'ancrage et le développement du pôle de compétitivité I-Trans et le développement des compétences dans le domaine de l'image de la création et de l'ingénierie numérique.

Elle ajoute que l'association assure la gouvernance et ne prend pas en charge le coût financier des bâtiments. Et pour ce qui concerne la promotion et la communication du projet, ce sont les membres fondateurs qui s'impliqueront.

**Vote : adoption à l'unanimité sous réserve des modifications demandées par M. Ourak dans l'article 5 (problème de formulation)**

## **9 - STATUTS DE L'ASSOCIATION « CONSORTIUM ESUP-PORTAIL » ET FONDATION PARTENARIALE UNIT**

Mme la Présidente donne la parole à M. Mayeur qui présente les projets de statuts. Il rappelle que depuis 2002, l'UVHC est un acteur important dans le développement de l'espace Numérique de Travail (ENT) ESUP-Portail. Ce consortium vient renforcer les actions de plusieurs établissements et développer son organisation. Ce consortium a une durée illimitée.

Les conseillers proposent d'écrire « Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis » au lieu de « Université de Valenciennes ».

Article 7, les conseillers proposent décrire « le programme de l'exercice financier suivant lui (mot ajouté) est soumis ».

**Vote : sous ces modifications, adoption à l'unanimité**

Parallèlement au consortium, un projet de statut de Fondation est présenté et soumis au vote du conseil. L'UVHC devra faire une dotation initiale de 10 000€.

La fondation permettra de renforcer le développement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation dans les formations supérieures en sciences de l'ingénieur et en technologie.

La durée de la fondation est fixée à 20 ans.

Les conseillers proposent d'écrire « Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis » au lieu de « Université de Valenciennes ».

**Vote : sous ces modifications, adoption à l'unanimité**

## **11 - CONVENTION CADRE RELATIVE A LA FORMATION DES MAITRES ENTRE L'UNIVERSITE D'ARTOIS, ET LES UNIVERSITES DE LILLE1, LILLE2, LILLE3 CHARLES DE GAULLE, L'UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D'OPALE, L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT CAMBRESIS.**

Mme la Présidente donne la parole à M. Sénéchal qui présente la convention

Il rappelle que l'IUFM a intégré l'Université d'Artois et dorénavant c'est une école interne de cette Université avec toutes les conséquences que cela peut induire pour les autres universités concernant leur politique de formation en matière de préparation aux concours des métiers de l'enseignement. Ce projet de convention a fait l'objet d'une consultation avec les établissements régionaux depuis juillet 2007. La version qui est présentée aujourd'hui résulte d'un processus de modifications successives.

Les conseillers proposent les amendements suivants.

### **Article 3 :**

- o « de développer dans les limites (mots ajoutés) de leurs contrats quadriennaux »
- o « d'inciter les étudiants à s'inscrire à des modules optionnels dont les contenus, de nature disciplinaire, sont utiles pour s'orienter vers les professions de l'enseignement ~~didactique des disciplines, actualisation des savoirs scolaires,~~ » (mots supprimés).

« Le comité de suivi prévu dans l'article 7 (mots ajoutés) est chargé de la coordination et de l'harmonisation de ces formations »

### **Article 4 :**

« S'agissant des agrégations externes et internes (mots ajoutés), les étudiants sont inscrits dans l'université où ils suivent la préparation ».

« Dans le cadre de cette concertation, l'IUFM est reconnu opérateur de la formation en ce qui concerne les contenus des enseignements (mots ajoutés) .

### **Article 10 :**

L'ensemble de cet article doit être revu compte tenu de l'instauration des comités de sélection.

### **Article 12 :**

(...) les emplois de DETU qui lui sont attachés en fonction des possibilités de l'établissement  
(mots ajoutés)

### **Article 13 :**

2. « Réciproquement, un enseignant d'une université partenaire amené à intervenir à l'IUFM (mots ajoutés)  ~~dans des formations financées par l'IUFM (mots supprimés)~~  doit en demander l'autorisation au président de son (mots ajoutés) université et être agréé par le directeur de l'IUFM ».

**Article 14 :**

Tout enseignant-chercheur affecté à l'IUFM a vocation à être membre d'une unité de recherche labellisée de l'Université d'Artois ou, ~~à défaut~~ (mots supprimés) d'une unité de recherche labellisée d'une autre université partenaire dans l'Académie de Lille.

**Article 17 :**

Sont ajoutés les mots : « Pour toute décision relative à la carte de formation définie à l'article 5 et à la construction des formations définie à l'article 6, le comité respecte le principe de la majorité des deux tiers de ses membres »

**Vote : sous ces modifications, adoption à l'unanimité**

**12 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE TRAVAIL ETUDIANT**

Mme la Présidente présente la convention avec la société « Randsadt » relative au travail occasionnel étudiant. Ce type de convention a déjà été signé avec SEVELNORD, ManPower et Alliance Internationale. La présente convention concerne un nouveau partenaire RANDSTAD situé à Marly. Madame la Présidente présente le nombre d'étudiants, pour 2006/07, ayant eu un emploi suite à la signature de ce type de convention soit 106 étudiants inscrits en cursus Licence et 19 en cursus master.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**13 - AVENANT N°11 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION D U CENTRE TECHNOLOGIQUE EN TRANSPORT TERRESTE**

Mme la Présidente expose aux conseillers la convention.

Elle présente les tarifs au titre de l'année 2008 et qui concernent le loyer et la location des équipements que doit verser VALUTEC à l'UVHC.

Respectivement 53 548,68€ pour le loyer et 68 200€ pour la location d'équipement.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**14 - ANNEXE A LA CONVENTION CADRE JURISUP**

Mme la Présidente donne la parole à M. Desprès qui présente les modalités de versement de la cotisation de 200 € pour l'adhésion au réseau des services juridiques de l'enseignement supérieur « Jurisup » pour l'année 2008 à l'établissement support, l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**15 - AUTORISATION DE CONCLUSION D'UN BAIL AU MOULIN**

Mme la Présidente donne la parole à M. le Secrétaire Général qui présente au conseil un projet de conclusion d'un nouveau bail de location sur le site du Moulin excluant une parcelle cadastrale louée par l'UVHC dont la propriété a été transférée par la Ville de Valenciennes sans le consentement de l'UVHC.

Le site du Moulin est un site pour lequel l'UVHC paie un loyer à la ville de Valenciennes. Le bail prend fin en 2010 et l'UVHC devra à ce moment là faire le choix de devenir propriétaire des lieux ou pas. En raison d'un événement lié au cadastre, l'UVHC a été avertie qu'une partie de parcelle n'appartenait pas à la ville de Valenciennes mais à un particulier. Pour régulariser cette situation, le CA doit voter la « restitution de la dite partie de parcelle ». Il n'y aura pas de reversement du trop perçu par la ville de Valenciennes.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **Questions diverses :**

M. Rutkowski porte à l'attention de M. Desprès une information provenant du service d'action sociale sur les droits des personnels non enseignants titulaires sur postes gagés. En effet, il semble que ces personnels n'aient pas les mêmes droits que les personnels titulaires sur postes Etat. Cette affaire sera suivie avec attention et une demande est faite pour que ce sujet soit évoqué dans la cadre du CTP.

M. Traullé relance M.Bricout au sujet de l'entrée sud non accessible aux étudiants et sur l'état des parkings de l'ISTV.

Mme la Présidente invite les membres du CA, réunit pour la dernière fois, dans sa forme actuelle, au pot de l'amitié. Elle remercie également le travail des conseillers réalisé depuis ces dernières années.



## **Etaient présents ou représentés :**

### Personnalités extérieures

MM. Van Ceulebroeck et Nicolas  
Mmes Houssier et Lancelle

Secteur 1 : Mme Descargues-Grant et MM. Ben Barka (arrivé à 16h15) et Bonnet

Secteur 2 : Mme Leriche et MM. Ourak et Millot

Secteur3 : MM. Bricout et Lepoutre

### Collège B

Secteur 1 : MM. Bonduelle et Hanna, Mmes Sforzin et Dubroeuq

Secteur 2 : Mmes Debavelaere Derviaux, M. Poirriez ( arrivé à 15h)

Secteur 3 : MM. Ezzedine, Del Campo, Rouzé et Vermeiren

### Collège IATOSS

Secteur 1 : Mme Girard,  
MM. Deruy, Duez, Laurent, Pernet et Rutkowski

### Collège des usagers

Secteur 2 : M. Traullé

Membres de droit MM. Desprès et Dulion

Membres invités Mmes Decneut, Come  
MM. Hirschi, Lauro, Pilette, Sénéchal et Varago

Ont donné pouvoir M. Nonclercq à M. Nicolas  
M. Guillaume à M. Nicolas  
M. Legendre à Mme Lancelle  
M. Duretz à Mme. Houssiez  
M. Markiewicz à M. Millot  
M. Ménart à M. Del Campo  
M. Tison à M. Bricout (jusqu'à 16h30)  
M. Gyselinck à M. Traullé  
M. Prévost à M. Traullé  
M. Nongillard à M. Ourak

Excusés Mme Fontaine, MM. Legendre, Pauvros, Tonarelli et Verheyde

La Présidente,

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE